

## CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

### SESSION DU : 25-févr.-16

### AMENDEMENT BUDGETAIRE

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**DM-N°**

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
<b>Secteur d'activité:</b>	<b>Fonction 9</b>	<b>Secteur d'activité:</b>	<b>Moyens généraux</b>
<b>Domaine:</b>	Développement économique	<b>Domaine:</b>	Finances
<b>Programme :</b>	Comité des organisations syndicales des salariés	<b>Programme :</b>	Dettes et trésorerie

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 42-43 - Code programme 2188

#### Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

**Exposé :** nous estimons que la Région n'a pas à financer le fonctionnement des organisations syndicales qui l'est déjà par la contribution patronale et par l'Etat via le fond paritaire créé par la loi sur "la formation et la démocratie sociale du 5 mars 2015". Les organisations syndicales sont partenaires avec la Région via leur représentation au CESER, dans les autres cas lorsqu'elles sont appelées à participer à des réunions ou à des instances régionales, les intéressés peuvent être défrayés selon la procédure commune et sur justificatifs.

Il nous semble en outre abusif de faire figurer cette dépense au chapitre "développement et adaptation des entreprises industrielles et de services"

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la suppression des crédits de paiement à hauteur de 168 000 € du programme «action économique » sur la ligne «opérations financières – dette et trésorerie» pour 168 000 €.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire: 939		Chapitre budgétaire: 923	
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 168 000,00 €	-168 000,00 €	Montant des CP en dépenses 0,00 €	0,00 €
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 113 845 121,00 €	-168 000,00 €
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-168 000,00 €</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>-168 000,00 €</b>

Opération équilibrée (1=2)

Opération non équilibrée(1 ><2)